

DERSOL V
DERSOL V
SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : hydrocarbures, sous-produits du traitement des terpènes.
 Liquide.
Ref. nr : REACH : 01-2119980606-28
Nom commercial : DERSOL V
Numéro CAS : No CAS : 68956-56-9
Numéro EC : No CE : 273-309-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : intermédiaire de synthèse, formulation industrielle, substance parfumante, solvant, formulation et utilisation de nettoyants, d'agent de flottaison, de peinture, de revêtements, de lubrifiant, d'huile de coupe, de caoutchouc, de produits pour l'agriculture Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
 Z.A.C du Parc
 13 rue Louis Blériot
 FR- 77290 COMPANS
 T: +33 (0)1 64 77 76 27
Nom et fonction de la personne responsable : Service Qualité : qualite@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : R10
 Xn; R65
 Xi; R36/38
 R43
 N; R51-53

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- **Dangers pour la santé** : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315
 Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319
 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317
 Danger par aspiration - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Asp. Tox. 1) - H304
- **Dangers physiques** : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226
- **Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 - (CLP : Aquatic Chronic 2) - H411

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)
Pictogramme(s) de danger


- **Pictogramme(s) de danger** : SGH08 - SGH02 - SGH07 - GHS09
- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

DERSOL V
DERSOL V
SECTION 2 Identification des dangers (suite)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

- Prévention** : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- Intervention** : P301+310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P350 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
- Contient** : Hydrocarbures, sous-produits du traitement des terpènes
: 100 %

2.3. Autres dangers

- Autres dangers** : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

- Composants** : Substance UVCB (substance de composition inconnu ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques)
- Composants** : Ce produit est dangereux.
- Composition** : Coupe de distillation issue du traitement des terpènes, composée majoritairement d'hydrocarbures (terpinolène, camphène, alpha terpinène, alpha pinène, dipentène, gamma terpinène, paracymène, isoterpinolène...) ; des cinéols (1,4-cinéol et 1,8-cinéol) et d

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Hydrocarbures, sous-produits du traitement des terpènes	: 100 %	68956-56-9	273-309-3	----	01-2119980606-28	R10 Xn; R65 Xi; R36/38 R43 N; R51-53 ----- Asp. Tox. 1;H304 Flam. Liq. 3;H226 Eye Irrit. 2;H319 Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 2;H411

SECTION 4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours** : Mettre la victime en position latérale (PLS).
Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Mettre la victime au repos.
- Contact avec la peau** : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- * **- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
Continuer à rincer l'oeil à l'eau froide durant 20-30 minutes, en rétractant fréquemment les paupières.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Ingestion** : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

DERSOL V

DERSOL V

SECTION 4 Premiers secours (suite)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. (surveillance médicale indispensable pendant 48h)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Moyens d'extinction

: Poudre. Dioxyde de carbone. Mousse.

- Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

* **Produits de combustion dangereux** : Vapeurs irritantes.
Vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Ce produit est inflammable.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Prévention : Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation d'air appropriée. Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Ecarter toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

* **Méthodes de nettoyage** : grande quantité : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage.
petite quantité : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

DERSOL V
DERSOL V
SECTION 7 Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
- Manipulation** : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas respirer les vapeurs. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Mesures techniques de protection** : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stockage**
- * **Stockage** : Conservez dans un endroit à l'abri du feu.
L'acier inoxydable est recommandé pour l'entreposage.
L'aluminium est recommandé pour l'entreposage. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. L'équipement doit être complètement mis à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique.
- * **Stockage - à l'abri de** : Chaleur.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Le produit peut attaquer certaines formes de plastique, et élastomères. Faire des test. Rayons directs du soleil.
Chaleur.
Sources d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

- * Le présent document d'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration en ce qui concerne les valeurs limites d'exposition professionnelle. Les valeurs des DNELs et des PNECs sont issues de l'évaluation de la sécurité chimique réalisée dans l
- DNEL consommateur - long terme
-cutanée = 0.3 mg/kg pc/jour
-inhalation = 0.7 mg/m3
-orale = 0.3 mg/kg pc/jour
- DNEL travailleur-long terme
-cutanée = 0.8 mg/kg pc/j
-inhalation = 2.9 mg/m3
- PNEC
eau douce = 2.1 µg/l
eau de mer = 0.21µg/l
station d'épuration = 6.4 mg/l
sédiment eau douce = 0.542 mg/kg sédiment ps
sédiment eau de mer = 54.2 µg/kg sédiment ps
sol 110 µg/kg sol ps
orale = 13.1 mg/kg aliment
ea
- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des yeux** : Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Lunettes de sécurité. EN 166
- **Protection des mains** : Gants. EN 374-1
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

DERSOL V
DERSOL V
SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Hygiène industrielle : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

8.2. Contrôles de l'exposition
Général

: Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

 * **- Belgique**

: Alpha pinène (80-56-8)
VME-8h = 20ppm
Paracymène (99-87-6)
VME-8h = 100 mg/m3 (20ppm)
Delta 3 carène (13466-78-9)
VME-8h = 20ppm
Bêta pinène (127-91-3)
VME-8h = 20 ppm

 * **- Allemagne**

: D-limonene (5989-27-5)
AGS-VME-8h = 28 mg/m3 (5ppm)
VLCT = 110 mg/m3 (20ppm)
DFG -VME-8h = 28 mg/m3 (5ppm)
VLCT-15min = 112 mg/m3 (20ppm)

- Autriche

: Terpènes
VME-8h = 560 mg/m3 (100ppm)
VLCT = 560 mg/m3 (100ppm)

 * **- Suisse**

: D-limonène (5989-27-5)
VME-8h = 110 mg/m3 (20ppm)
VLCT = 220 mg/m3 (40ppm)

- Danemark

: Paracymène (99-87-6)
VME-8h = 135 mg/m3 (25ppm)
VLCT = 270 mg/m3 (50ppm)
Bêta pinène (127-91-3)
VME-8h = 140 mg/m3 (25ppm)
VLCT = 280 mg/m3 (50ppm)
Terpènes
VME-8h = 140 mg/m3 (25ppm)
VLCT = 280 mg/m3 (50ppm)

 * **- Suède**

: Terpène
VME-8h = 150 mg/m3 (25ppm)
VLCT = 300 mg/m3 (50ppm)
Alpha pinène (80-56-8)
VME-8h = 150mg/m3 (25ppm)
VLCT = 300 mg/m3 (50ppm)
DL-limonène (138-86-3)
VME-8h = 150 mg/m3 (25ppm)
VLCT = 300 mg/m3 (50ppm)
Paracymène (99-87-

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
9.1.a. Aspect

Etat physique à 20 °C : Liquide.
Couleur : Incolore à légèrement jaune.
9.1.b. Odeur
Odeur : Caractéristique. Pin
9.1.c. Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.
9.1.d. pH
9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

DERSOL V

DERSOL V

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point de fusion [°C]	: < -80
9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition	
Point d'ébullition [°C]	: 173-176
9.1.g. Point d'éclair	
Point d'éclair [°C]	: 44-47
9.1.h. Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
9.1.i. Inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)	
9.1.k. Pression de vapeur	
Pression de vapeur [20°C]	: 101-690 Pa basées sur les principaux constituants
9.1.l. Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
9.1.m. Densité relative	
Densité	: 0.85-0.89 (20°C)
9.1.n. Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: 2,75-6,68 mg/L (20°C) basées sur les principaux constituants
9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau	: log Kow = 3,97 - 4,46 (20°C) basées sur les principaux constituants
* 9.1.p. Température d'auto-inflammabilité	: 230-250°C
9.1.q. Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
9.1.r. Viscosité	
Viscosité à 20°C [mPa.s]	: 1,25-2,61
Viscosité à 40°C [mm ² /s]	: < 7
Viscosité à 40°C [mPa.s]	: 0,93-1,64
* 9.1.s. Propriétés explosives	: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation.
9.1.t. Propriétés comburantes	: Ce produit n'est pas considéré comme dangereux. Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Stabilité thermique : Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Flamme nue. Etincelles. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

DERSOL V

DERSOL V

SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)

- * **Matières à éviter** : Acides forts.
Bases fortes.
Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

NOAEL, NOAEC disponible sur demande.

Informations toxicologiques : Irritant pour la peau. (OECD 404)

Toxicité aiguë

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : >2000 (OECD 401)

* **Admin. percutanée (rat) DL50 [mg/kg]** : > 2000 (OECD 402)

Irritation de la peau (lapin) : Irritant pour la peau.

Irritation des yeux (lapin) : Irritant

Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

- Ames test : Ne répond pas au critères de classification CMR (CE 1272/2008)

Autres : Peut aboutir à une aspiration dans les poumons.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

- * **Informations toxicologiques** : LL50 (96h) poisson (danio rerio) = 5.07 mg/L (concentration nominale - OCDE 203)
EL50 (48h) daphnia magna = 2.10 et 2.70 mg/L (concentration nominale - OCDE 202 - 2 lots)
EL50 (72h) algue (Pseudokirchneriella subcapitata) = 4.78 mg/L (basé sur taux de croissance, concentration nominale - OCDE 201) et 3.08 mg/L (basé sur rendement, concentration nominale - OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation [%] : Le produit est biodégradable. 80% (consommation d'O₂) - 28jours - OECD 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information relative aux effets écologiques : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Eviter le rejet dans l'environnement.

DERSOL V
DERSOL V
SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement.
 Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
 Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

Information générale

No ONU : 2319

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : Non applicable.
 : UN2319 HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A. (Hydrocarbures, sous-produits du traitement des terpènes), 3, III, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

Etiquetage ADR


: 3. Liquides inflammables
 9 : Matières et objets dangereux divers.

Transport terrestre
ADR/RID : Groupe : III
 Classe : 3

I.D. n° : 30

- ADR Classe : 3

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur.
 Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
 Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route.
 Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.
 PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Transport par mer
- Code IMO-IMDG : Classe 3

- IMDG-Pollution marine : Yes ò

- N° de fiche de sécurité : F-E S-D

Transport aérien
- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 366
 Packaging instructions passenger: 355

- IATA - Classe ou division : 3

14.4. Groupe d'emballage

III

- Groupe d'emballage ADR : III

- Groupe d'emballage IMO : III

- Groupe d'emballage IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

DERSOL V

DERSOL V

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

Danger pour l'environnement.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Symbole(s) : Xn : Nocif
N : Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R : R10 : Inflammable.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Phrase(s) S : S3 : Conserver dans un endroit frais.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S24 : Eviter le contact avec la peau.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S43 : En cas d'incendie, utiliser .
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S59 : Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Autres : REACH = ne contient pas de substance listées en annexe XIV et XVII

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

réalisée

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases R pertinentes (chap. 2) : R10 : Inflammable.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Autres données : Aucun(e).

Révision : Révision - Voir : *

DENEGATION DE RESPONSABILITE : Cette fiche de données de sécurité a été établie reprenant les données des fiches de données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont.

DERSOL V

DERSOL V

SECTION 16 Autres informations (suite)

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document